

N° 32-2015/APS/DSL/SS

Date du: 23/06/2015

Rapport à l'assemblée de la province Sud

Objet : dispositif « sport pour tous »

<u>Pièces jointes</u>:

- projet de délibération

- délibération modifiée n°19-2001/APS du 26 juillet 2001
- délibération n°11-2006/APS du 30 mars 2006
- délibération n°25-2011/APS du 23 juin 2011 portant soutien aux associations sportives et aux sportifs de la province Sud

La délibération modifiée n°19-2001/APS du 26 juillet 2001 précise les modalités des aides versées par la province Sud en faveur des enfants boursiers de l'enseignement des premiers et second degrés.

Par délibération n°11-2006/APS du 30 mars 2006, l'assemblée de la province Sud a créé au bénéfice des enfants boursiers un dispositif d'incitation à la pratique sportive. Ce dispositif qui a pu bénéficier à 1200 boursiers leur donnant accès aux clubs et à une diversité de pratique, a été abrogé par la délibération n°25-2011/APS du 23 juin 2011 portant soutien aux associations sportives et aux sportifs de la province Sud.

Cette suppression a créé un manque flagrant, qui conduit aujourd'hui l'exécutif à proposer la création d'un dispositif dédié aux enfants boursiers d'une part, et aux enfants et jeunes bénéficiant d'une mesure de protection de l'enfance et de la jeunesse, d'autre part, leur facilitant l'accès aux associations sportives de la province Sud en assurant la gratuité de leur licence. Près de 1700 jeunes pourront ainsi à nouveau bénéficier de cette mesure dont l'impact est estimé à 10 MF par an.

Ce projet repose sur une modification de la délibération n°25-2011/APS du 23 juin 2011 portant soutien aux associations sportives et aux sportifs de la province Sud.

Tel est l'objet de la présente délibération que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.